

Que faire de l'apparent paradoxe entre, d'une part, une incitation permanente et généralisée à la mobilité, une tendance à l'ouverture des frontières et, d'autre part, la multiplication des murs, les mesures de lutte contre l'immigration clandestine et la militarisation des frontières ? Pour appréhender cela de manière critique, il faut se démarquer de cette dichotomie fondatrice du problème tel qu'il est généralement abordé. Il est alors possible de dessiner la cohérence propre que recèlent les pratiques et les discours sur la frontière et les migrations aujourd'hui. J'ai tenté de dégager les traits majeurs de cette rationalité en mettant en résonance deux corpus hétérogènes : l'un qui puise dans les ressources du droit et du *policy-making* et l'autre dans la philosophie politique.

Quelle est la généalogie, quelles sont les continuités et les discontinuités du phénomène migratoire ? Cette question doit être prise dans le contexte contemporain, qui donne sa forme au phénomène migratoire : la mondialisation du marché du travail et le développement du néolibéralisme.

Le phénomène migratoire peut être appréhendé à travers le double problème contemporain du néolibéralisme et de la mondialisation. La première source philosophique est issue des travaux de Michel Foucault et permet de comprendre le néolibéralisme dans sa prise de distance vis-à-vis du libéralisme classique, et dont le trait essentiel est d'assumer la nécessité de construire le marché sous le principe de la concurrence, là où la conception classique, celle du « laisser faire », le pensait comme naturel. La seconde source est constituée des travaux d'Étienne Balibar et d'Immanuel Wallerstein portant sur la mondialisation, et qui mettent en évidence, en prenant en compte l'histoire coloniale, la multiplication des pôles « centre » et « périphérie ».

L'efficacité paradoxale des frontières

Pour présenter le premier apport que donne Foucault, prenons l'exemple des murs et grillages qui ne cessent de s'étendre. Ils sont le signe matériel et archaïque de la frontière, visible et menaçante. Le nouvel essor du schème traditionnel de la frontière n'est pas un simple effet de surface, une réaction spectaculaire autant que vaine, le dernier sursaut d'une souveraineté à l'agonie. L'hypothèse suivie s'inspire de celle que Foucault développe à l'endroit de la prison dans *Surveiller et punir*. Les politiques migratoires échouent à faire ce qu'elles prétendent : les murs sont inefficaces, mais en un sens seulement ; parce que si la frontière échoue, au moins partiellement, à agir comme une barrière

1 Ce texte reprend les grandes lignes d'une thèse en philosophie menée sous la direction de Thomas Berns (ULB) et Edouard Delruelle (ULg) à l'Université de Liège, à paraître en 2015 aux Presses Universitaires de Liège.

qui laisse entrer ceux qui peuvent entrer et bloque ceux qui ne le peuvent pas, elle produit une multiplicité de formes et de moyens d'entrer et, par conséquent, une multiplicité de type de migrants, utiles politiquement et économiquement, comme l'est le délinquant produit par la prison. Il est en effet largement attesté que les efforts pour « sécuriser » les frontières génèrent et entretiennent des illégalismes qui alimentent une économie plus ou moins souterraine². La frontière, comme la prison, « en « échouant » apparemment, ne manque pas son but ; elle l'atteint au contraire dans la mesure où elle suscite au milieu des autres une forme particulière d'illégalisme » et « permet de laisser dans l'ombre celles qu'on veut ou qu'on doit tolérer³ ». Il faut bien voir que les murs produisent autre chose que la simple interdiction (efficace ou non) de passer, et qu'ils s'inscrivent et sont produits par une rationalité particulière : la rationalité néolibérale.

La rationalité néolibérale

On peut ici convoquer les travaux ultérieurs de Foucault sur le néolibéralisme. La fin du XX^e siècle voit l'amorce d'un tournant dans les discours et dans les pratiques. Le « phénomène migratoire » commence à apparaître comme un phénomène naturel dont les flux doivent être gérés. Le schéma n'est plus celui d'une frontière que l'on peut ouvrir ou fermer au besoin, mais celui d'une membrane semi-étanche, un dispositif régulant des flux inexorables. « Les débats portant sur la question de savoir si l'immigration a lieu d'être ou non ont cédé la place à des débats portant sur la façon de savoir comment gérer les migrations pour en tirer tous les effets positifs possibles⁴ ». Les outils d'une telle gestion correspondent à ce que Foucault appelle une intervention de type environnemental : un mode de gestion qui agit sur l'environnement dans lequel sont pris les migrants, une « action *non pas sur les joueurs du jeu, mais sur les règles du jeu*⁵ ». Pour ce faire, il faut agir sur le cadre dans lequel les populations se meuvent, non pas directement *sur* leurs mouvements mais *pour* leurs mouvements, c'est-à-dire pour que chaque individu se déplace conformément au résultat du calcul obtenu après évaluation des coûts et des bénéfices.

Une nouvelle « théorie » des migrations se développe, qui ne cherche plus à penser les modalités de leur répression mais au contraire à construire les outils techniques et conceptuels de leur gestion, de leur insertion dans des systèmes d'utilités. Ce qui est central est le point de vue selon lequel les migrations ne seraient plus un phénomène à réprimer localement mais des flux à *manager*

2 Cf. Denis Duez, *L'Union européenne et l'immigration clandestine : de la sécurité intérieure à la construction de la communauté politique*, Bruxelles, Editions de l'Université libre de Bruxelles, 2008, et C ARNET Pauline et al., « Circulation migratoire des transmigrants », *Multitudes*, 2012/2, n° 49, pp. 76-88.

3 Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993 (1975), pp. 322-323.

4 International Organization for Migration and the Federal Office for Migration, Switzerland, *International Agenda for Migration Management*, Publication trilingue, <http://publications.iom.int/bookstore/free/IAMM.pdf>, 2005, p. 106.

5 Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004, p. 265.

globalement, dans une inspiration similaire à celle qui a guidé la libéralisation des échanges commerciaux à partir des années cinquante et des flux de capitaux à partir des années quatre-vingt. Il s'agit maintenant, pour ce courant, de mettre en œuvre la dernière phase du processus de mondialisation : la libéralisation des flux de travailleurs⁶.

Schématiquement, on peut dresser le tableau contrasté suivant. On aurait affaire, entre l'immédiat après-guerre et le nouveau siècle, au passage d'un modèle de la maîtrise volontariste et souveraine vers un modèle régulateur. Le premier était caractérisé par une perspective à court terme, avec des programmes ponctuels et déterminés d'importation de travailleurs, dans une perspective statique (déplacements d'une localisation à une autre). Il était structuré par la nette distinction entre asile et immigration. Le second modèle est celui d'une gestion des mouvements de population pensée dans une perspective mondiale et à long terme, pour en maximiser les effets bénéfiques. Il tend par ailleurs à rendre indissociables les concepts d'asile et d'immigration. Cela suppose une double mobilisation, une double mise en mouvement : celle des instruments de la frontière et celle des migrants.

Nouvelle figure de la frontière

Quelques caractéristiques peuvent être mises en évidence qui témoignent de la mutation contemporaine de la frontière.

- 1) Les frontières sont des instruments de saisie d'informations (*smart borders*). Le développement des possibilités de traitement de l'information à très grande échelle a rendu concevable la perspective d'un recensement total et mondial des mouvements aux frontières ainsi que l'intégration de l'exigence de sécurité dans l'impératif de fluidité des déplacements.
- 2) Les technologies se font mobiles, détachées de la frontière physique, de manière à suivre les individus dans leur mobilité pour les arrêter au plus tôt, avant tout contact avec la frontière physique et ses agents. La frontière se mobilise pour suivre au plus près les mouvements des migrants. On assiste depuis la fin du XX^e siècle à un processus de propagation de la gestion et du contrôle de l'immigration depuis l'Union européenne vers les États tiers, au-delà des contours territoriaux qui délimitent formellement les espaces politiques. Les actions doivent désormais être menées, ainsi que le déclarait la Commission européenne en 2001, « *aussi près que possible* des migrants concernés⁷ ». Ainsi, par exemple, le Conseil de l'Union européenne

⁶ Cf. Joel P. Trachtman, *The International Law of Economic Migration: Toward the Fourth Freedom*, W.E. Upjohn Institute, 2009, p. 10.

⁷ Parlement européen concernant une politique commune en matière d'immigration clandestine, 15 novembre 2001, COM(2001) 672 final, §1, p. 3.

intégrait en 2003, dans son « programme de mesures de lutte contre l’immigration clandestine par voie maritime dans les États membres de l’Union européenne⁸ », outre la notion de contrôle « avant la frontière », celle de « frontière maritime virtuelle » – dont l’une des conséquences est que toute embarcation suspectée de transporter des passagers dépourvus de documents en règle est considérée comme une *frontière virtuelle*.

- 3) La dimension spatiale de la frontière se double d’une dimension temporelle. La frontière est un dispositif de sécurité qui produit du mouvement, c’est-à-dire de la vitesse, de l’accélération et du ralentissement. Vus sous cet aspect, les instruments frontaliers tels que les centres de rétention apparaissent comme des variateurs de vitesse. Non seulement, ils relocalisent mais ils temporisent, de manière à inscrire le mouvement des migrants dans une dynamique adéquate au marché du travail et à hiérarchiser et différencier les flux de manière à les rendre gouvernables et à les orienter, plutôt que de les contenir⁹.
- 4) Les technologies frontalières se développent au plus loin du paradigme juridique. La loi se présente en effet toujours comme l’interdiction d’une infraction possible, associée à une punition consécutive, le cas échéant. La loi agit sur le passé ; elle réprime un fait commis. Les frontières intelligentes s’inscrivent dans une logique actuarielle – tournée vers l’avenir, mais un avenir fait de probabilités –, anticipant l’infraction de manière à maximiser les conséquences souhaitées et minimiser les conséquences indésirables, sans se donner pour objectif leur éradication.

Nouvelle figure du migrant

Dans une relation de pouvoir, chaque protagoniste doit toujours être maintenu comme un sujet d’action, dit en substance Foucault. Mais quel type de sujet ? Comment est-il produit et maintenu comme sujet d’action ? Dans le contexte du programme néolibéral identifié et théorisé par des continuateurs de Foucault (P. Dardot, Ch. Laval, B. Stiegler¹⁰), on voit le « sujet migrant » subir également une mutation.

8 Note du Secrétariat général aux délégations, « Programme de mesures de lutte contre l’immigration clandestine par voie maritime dans les États membres de l’Union européenne », Conseil de l’Union européenne, le 28 novembre 2003, 15236/03 FRONT 170 COMIX 717.

9 Cf. Sandro Mezzadra and Brett Neilson, « Border as Method, or, the Multiplication of Labor », EIPCP, Mars 2008, <http://eipcp.net/transversal/0608/mezzadraneilson/en>. Consulté le 28 août 2012.

10 Voir respectivement Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, La Découverte, Paris, 2010 et Barbara Stiegler, « Qu’y a-t-il de nouveau dans le néo-libéralisme ? Vers un nouveau gouvernement du travail, de l’éducation et de la santé », in Fabienne Brugère et Guillaume le Blanc, *Le nouvel esprit du libéralisme*, Le Bord de l’Eau, 2011.

Le statut d'étranger se décline désormais en plusieurs variantes et chacune d'entre elles est assortie d'une valeur axiologique. De l'homme d'affaires *global* au clandestin apatride, une palette de statuts se déploie qui trace une multitude de frontières. L'un est choyé, l'autre chassé. Le phénomène « naturel » du mouvement migratoire se trouve d'emblée investi d'une logique managériale qui consiste à gérer les flux par divers instruments. Certains ressortissent prioritairement à une logique souveraine, en ce qu'il s'agit de spectaculariser les « supplices » auxquels sont soumis les migrants mis en danger. D'autres instruments participent d'une logique disciplinaire dans la mesure où la surveillance doit être perçue par le migrant dans chacun de ses déplacements. Enfin, des instruments de « gestion environnementale » sont mis en œuvre pour orienter, canaliser, freiner, accélérer les flux de population. Tous ces instruments, hérités de moments historiques distincts, évoluent dans une rationalité économique qui vise à construire l'individu migrant comme entrepreneur de lui-même, afin de gouverner les populations. Le nouvel *homo œconomicus*, néolibéral, se distingue de l'*homo œconomicus* classique, parce qu'il n'est pas seulement un calculateur et un producteur, il est lui-même un processus en transformation constante, un organisme qui doit veiller à sa propre évolution. (C'est ce que Stiegler nomme un *homo mutabilis*.) Les migrants sont désormais décrits par le vocabulaire de l'entreprise, comme des investisseurs de capital humain.

Nouveau principe de différenciation

La gestion des flux migratoires en régime néolibéral s'accompagne du passage d'un principe de différenciation structuré selon les pôles intérieur-extérieur (national-étranger, lié à la loi) à un nouveau principe, tendanciellement défait de l'ancrage et de la fixation territoriale que suppose le précédent, articulé autour des pôles mobile-fixe ou, plus précisément, ordonné entre une mobilité insensible et une mobilité sensible. En effet, la hiérarchisation de la population mondiale ne passe plus tant par des critères nationaux, elle tend à ne plus être liée à des lieux géographiques bien définis. La distinction intérieur-extérieur s'amenuise. À l'échelle de l'Europe de Schengen, la frontière se ramifie à l'intérieur et s'étend à l'extérieur.

Le passage du couple intérieur-extérieur à mobile-fixe suppose une transformation du mode de gouvernement des populations. La marque de hiérarchisation n'est plus appliquée de l'extérieur sur un individu soumis à celle-ci comme à une loi. La hiérarchisation fonctionne au contraire depuis le sujet lui-même par le fait qu'il doit agir sur sa vie comme une entreprise, en fonction des conditions environnementales dans lesquelles il est pris. Ces conditions environnementales visent à produire du mouvement, avec cette particularité importante qu'il s'agit de fluidifier le mouvement de manière différenciée et non pas simplement de mettre tout et tous indifféremment en mouvement. La

circulation apparaît ainsi comme la dimension prédominante du rapport contemporain à l'espace. Les migrations tendent à être conçues non plus comme le passage d'une sédentarité à une autre, mais comme une mise en circulation permanente ; la promotion des « migrations circulaires » est exemplaire à cet égard.

La vie dans les centres de l'économie-monde est corrélative d'une mobilité d'un type particulier. La classe privilégiée transnationale – par exemple, les hommes d'affaires dont il faut favoriser le mouvement et accélérer le passage aux postes frontières – voyage de centre à centre, passant au-dessus des zones périphériques, dans un mouvement qui, tendanciellement, est parfaitement fluide, presque imperceptible en tant que mouvement. En un sens, ils ne passent pas, ils restent toujours au centre ; la mobilité centrale est fluide, le passage est *insensible* et désirable. Quant à ceux de la catégorie opposée, ils sont maintenus en périphérie dans un état de mobilité qui doit toujours rester perceptible dans ce que la mobilité contient de précarité et de danger. Il ne s'agit donc pas de considérer que les premiers sont dans le mouvement et les autres en sont privés. Les dispositifs qui visent à rendre le passage des uns insensible sont comme des lubrifiants qui doivent favoriser un mouvement sans frottement. De l'autre côté, les infinies dispositions mises en place à l'égard des migrants ne servent peut-être pas tant à les immobiliser qu'à faire de leur migration un *état sensible* permanent, à soumettre leur mouvement à tant de forces (contradictoires et qui tantôt l'attirent, le repoussent ou le freinent) qu'il ne puisse jamais cesser. Peut-être l'emploi généralisé du terme « migrant » au lieu d'« immigré » en est-il un indice.

Ainsi, les états de fixité des migrants doivent être conçus davantage comme des états de mobilité toujours contraints et par conséquent toujours perceptibles – et potentiellement douloureux – que comme des fixations au sens propre. Les camps de réfugiés n'ont pas pour but d'immobiliser les migrants mais de les rendre disponibles à la mobilité, pour le moment opportun. Le migrant immobilisé dans un camp est paradoxalement le « Passager par excellence, c'est-à-dire le prisonnier du passage¹¹. »

Conclusion

La figure du migrant est celle de l'entrepreneur et il se meut sur un marché. Et sur tout marché, il doit y avoir des gagnants et des perdants, dans une danse continue. La circulation doit ainsi être régulée de manière à ce que soient en permanence reproduites les conditions de son insécurité. Entre les

11 Michel Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972, p. 26.

« élites cinétiques¹² » et les « déchets humains¹³ », on a un *continuum* qui s'intègre parfaitement dans la conception principielle de la rationalité néolibérale qui voit dans l'individu un entrepreneur de lui-même. D'un bout à l'autre de la chaîne, on est censé ne devoir son sort qu'à soi-même.

D'un côté, l'individu parfaitement libre de circuler, le membre de l'élite cinétique est celui qui a su faire fructifier son capital fait de « capacités entrepreneuriales », d'instruction et de compétences et a ainsi bénéficié de la mondialisation¹⁴. Ce sont ces migrants d'exception dont on dit qu'ils « contribuent au progrès et au bien-être des pays développés », font « preuve d'esprit d'entreprise et sont à l'origine de la création de nombreuses entreprises, dont certaines, comme eBay, Mittal, Google ou Intel, portent des noms devenus familiers¹⁵. » À l'autre extrémité, l'on trouve l'individu fixé, stasié, mise en périphérie, la « population superflue, surnuméraire, “de trop”, ceux dont le marché du travail n'a que faire, ceux que l'économie de marché laisse de côté, ceux qui échappent au recyclage¹⁶ ». Celui-là, le déchet humain est considéré comme la « victime non pas de la condition que lui fait le monde qui pour lui est un non-monde, mais *victime de lui-même* [...]»¹⁷.

Je vais conclure sur un constat très général. La condition de cette transformation, c'est la mise en équivalence de grandeurs différentes. L'exemple de l'amalgame croissant entre asile et immigration l'illustre parfaitement. Initialement, ces deux matières étaient distinctes en théorie comme en pratique, mais elles tendent à fusionner depuis les années nonante, tant dans les discours politique et médiatique que dans les textes juridiques et dans la pratique¹⁸. Dans l'immédiat après-guerre, au contraire, l'immigration et l'asile étaient parfaitement cloisonnées. Puis, la fin de la guerre froide a rendu caducs les motifs de sanctuarisation du statut de réfugié. Le « demandeur d'asile » est devenu de plus en plus suspect dès lors qu'il ne pouvait plus incarner la figure du résistant de l'Est. Aujourd'hui, le candidat à l'asile tend à devenir un migrant à gérer comme les autres.

On voit donc que le néolibéralisme se déploie par sa capacité (ou sa prétention) à rendre tout commensurable, à rabattre tout sur le même plan. L'obscénité du néolibéralisme pourrait bien se situer là, dans ce constat très massif de mise en équivalence d'objets de natures différentes.

12 Cf. Matthew B. Sparke, « A neoliberal nexus, Economy, security and the biopolitics of citizenship on the border », *Political Geography*, Volume 25, issue 2, février 2006, pp. 151-180.

13 Zygmunt Bauman, *Le présent liquide. Peurs sociales et obsession sécuritaire*, Paris, Seuil, 2007, p. 43.

14 Cf. Bureau international du Travail, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*, Genève, 2004, <http://www.ilo.org/public/french/wcsdg/docs/report.pdf>, p. 51.

15 Fred Constant, « Pour une gouvernance mondiale des migrations » in Christophe Jaffrelot et Christian Lequesne (dir.), *L'enjeu mondial. Les migrations*, Paris, Presses de Sciences Po-L'Express, 2009, p. 295.

16 Zygmunt Bauman, *Le présent liquide. Peurs sociales et obsession sécuritaire*, op. cit., p. 44.

17 André Tosel, *Du retour du religieux. Scénarios de la mondialisation culturelle I*, Paris, Kimé, 2011, p. 36. Nous soulignons.

18 Cf. Caroline Lantero, *Le droit des réfugiés. Entre droits de l'homme et gestion de l'immigration*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 298 sq.